



REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

CROISONS NOS REGARDS SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

Le **Quotient Familial** a été instauré en 1945 avec pour finalité d'encourager la natalité. Ce dispositif offre un avantage fiscal croissant avec le nombre d'enfants ainsi que le niveau de revenus perçu par les personnes imposables.

Il permet aux familles de réduire leur revenu imposable à due concurrence du nombre de personnes composant le foyer :

- Une part par époux ou pacsé (quotient conjugal)
- Une demi part par enfant,
- Une part entière à partir du troisième enfant.

Les vecteurs de la compensation des charges de familles sont au nombre de trois :

- La fourniture de services en nature pris en charge par la collectivité
- La compensation des couts indirects par le versement de prestations familiales sous forme monétaire
- La compensation indirecte sous forme d'avantages sociaux ou fiscaux avec l'instauration du Quotient Familial.

La Politique Familiale est complexe et les débats sont récurrents à propos de sa réforme.

Nous sommes dans un domaine politiquement sensible ou l'architecture construite au cours du temps repose sur des fondements et des logiques compliqués et aux impacts sociaux très importants.

Le Haut Conseil de la Famille (HCF) s'est saisi de ces problématiques. Il a nourri sa réflexion des travaux de la Direction Générale du Trésor qui avance plusieurs scénarii :

- Durcissement du QF
- Substitution de l'échelle INSEE à l'échelle actuelle basée sur l'unité de consommation
- Suppression du QF au profit d'un mécanisme alternatif de prise en compte des charges de familles

Mais, la véritable question n'est elle pas de s'interroger sur l'objectif à atteindre :

- Réduire les inégalités sociales ?

- Palier les dérives du Quotient Familial ?

- Permettre le financement des dépenses de la Branche Famille après mise en adéquation du système en place aux nouveaux besoins de la Politique Familiale ?

- Juguler le déficit financier constaté dans la Branche Famille avec pérennisation du système actuel ?

La Politique Familiale est basée sur une diversité d'instruments qui ont forgé une architecture d'ensemble, reflet de compromis acceptés au regard de la multiplicité des enjeux (sociaux, économiques, historiques et politiques).

Les prestations sous condition de ressources (RSA, Complément Familial, Allocation de Logement, Allocation de Rentrée Scolaire) assurent un niveau de vie satisfaisant aux familles les plus pauvres tandis que les prestations universelles compensent en partie le cout de l'enfant pour les familles plus aisées.

Est il concevable que la fiscalité aide les familles pauvres au-delà de l'absence d'imposition ?

Ce sont les classes moyennes qui connaissent la perte de pouvoir d'achat relative la plus forte en élevant des enfants. Elever des enfants ne constitue nullement une niche fiscale même à de hauts niveaux de salaires.

Il n'est donc pas acceptable que la réforme de la fiscalisation des aides aux familles soit abordée autrement que dans le cadre d'une réforme globale portant de façon conjuguée sur :

- L'adaptation de la Politique Familiale en place de telle sorte qu'elle soit à la fois plus égalitaire et conforme aux besoins actuels

- La refonte globale du système d'imposition des personnes physiques reconnue aujourd'hui comme nécessaire et urgente.

EDITO

Vous avez dit Crise de la Protection sociale ?

Déficits sociaux, baisse du pouvoir d'achat, renoncement aux soins, réforme du Quotient Familial, réforme des retraites, prise en charge de la dépendance....autant de challenges que nous devons relever en 2012 !

Consolider et pérenniser notre Protection Sociale, ce n'est pas défendre un système mais les valeurs qui ont présidé à sa création !

Repenser le type de financement de notre Protection Sociale ainsi que ses modalités, ce n'est pas non plus un exercice de style mais une nécessité économique !

Danièle KARNIEWICZ
Secrétaire Nationale
Secteur Protection Sociale

Sommaire :

Croisons nos regards sur :

Le Quotient Familial

Les enjeux de la Protection Sociale ...

...en avant 2012 !

Informations bi mensuelles
N°10 15 Janvier 2012

LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE

... EN AVANT 2012 !



LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Notre système de Protection Sociale est confronté à une double crise :

L'internationalisation des économies, qui fait éclater les liens entre espaces politiques, sociaux et économiques

Le vieillissement de la population qui met en péril la durabilité des systèmes de cotisations

Le déficit des comptes de la sécurité sociale accuse cette double réalité (18 Mds€ en 2011)

Un Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFPS) a été créé par le gouvernement

La CFE-CGC prône la mise en place d'une Cotisation Sociale sur la Consommation (CSC) et le maintien du Quotient Familial.

Mais il faut aussi s'attaquer à la question de fond : Repenser la Protection Sociale de telle sorte qu'elle soit mieux adaptée aux besoins actuels. Il est temps de s'engager maintenant dans la voie d'une véritable refondation de notre sécurité sociale afin qu'elle demeure efficiente et juste !

LA PERENNISATION DE L'AGIRC

La CFE-CGC a refusé de signer l'accord AGIRC ARRCO du 18 Mars 2011 :

- Cet accord pénalise les techniciens, agents de maitrises, ingénieurs et cadres
- Cet accord dégrade le pouvoir d'achat et spolie les familles nombreuses

La CFE-CGC n'est et ne sera pas l'otage d'un jeu dangereux ayant pour conséquence de sonner le glas de l'AGIRC et du statut de l'encadrement par l'alignement du rendement de l'AGIRC sur celui de l'ARRCO et l'harmonisation par le bas des majorations pour enfants.

La CFE-CGC continuera à défendre l'intérêt des salariés et des retraités relevant de l'AGIRC dans le Conseil d'Administration et dans le groupe de travail paritaire créé pour étudier les éléments de mise en cohérence des retraites complémentaires obligatoires applicables aux salariés du secteur privé .

LA REFORME SYSTEMIQUE DES RETRAITES

Les efforts déjà consentis au niveau des retraites ont porté leur fruits.

L'urgence est maintenant de trouver des marges de manœuvres pour sauvegarder le niveau des pensions en proportion des derniers salaires d'activité et dans la logique de la pension de retraite comme « salaire différé ».

La CFE-CGC s'implique avec exigence dans le débat sur la réforme systémique des retraites dont elle connaît les risques : fusion des régimes et abaissement du niveau des pensions.

LA PERENNISATION DE LA COUVERTURE COMPLEMENTAIRE SANTE

L'augmentation de la taxe sur les contrats d'assurance complémentaire responsables votée dans la Loi de finance pour 2012, constitue une sanction sur la santé des français.

Cette hausse d'impôt incite, en effet, les bénéficiaires des complémentaires santé à réviser à la baisse le périmètre de soins de leur contrat pour compenser cette hausse de cotisation.

La CFE-CGC ne peut accepter de voir ainsi sacrifié le principe fondateur des régimes de prévoyance créés en réponse au désengagement de la sécurité sociale.

Le combat est aussi porté sur les tentatives de voir supprimer, dans un projet de décret, certaines exonérations de cotisations dans le financement patronal de la retraite et de la prévoyance complémentaire.

Ce balai de mesures en préparation, pourrait être orchestré par une réforme plus préoccupante de la loi EVIN qui régit actuellement les règles fondamentales prises en matière de prévoyance.

Les équipes du secteur Protection Sociale sont à la tâche sur l'ensemble de ces fronts.

LA POLITIQUE FAMILIALE

Il nous faut construire une Politique Familiale cohérente, globale et respectueuse tant du choix des familles que du droit de l'enfant et du jeune et ce, de sa naissance jusqu'à son entrée dans la vie active.

L'attribution des prestations familiales pour toutes ces familles sans conditions de ressources constitue une nécessité.

Contribuer à concilier vie professionnelle et vie familiale et consolider les avancées dans le libre choix des modes de garde des jeunes enfants, constitue également des chantiers pour lesquels la CFE-CGC doit impulser de réelles avancées.

Le domaine des aides au logement mérite aussi des améliorations de telle sorte qu'elles soient accessibles aux classes moyennes.

L'ASSURANCE MALADIE

Au-delà de la survie financière de notre système d'assurance maladie, les enjeux pour 2012 sont double :

- Permettre l'égal accès aux soins sur tout le territoire en redonnant tout son sens au concept de solidarité tout en sortant de la confusion solidarité/mutualisation.
- Relever les défis en matière de qualité des soins en :
 - S'attaquant aux failles structurelles de notre modèle sanitaire
 - Faisant évoluer l'offre de soins et en accompagnant les hôpitaux dans leurs efforts de modernisation impulsant une démarche Qualité au cœur du système de santé

LA DEPENDANCE

Le débat sur la dépendance est largement engagé et tout le monde s'accorde sur la dimension sociétale de cette problématique et sur l'urgence à mettre en place des mesures adaptées pour faire face à ce risque nouveau et important résultant de l'allongement de l'espérance de vie.

La dépendance des personnes âgées est un véritable défi médical, social et financier.

Malgré un débat national lancé l'an passé et de multiples rapports déposés par moult instances en charge de faire des propositions, cette question n'est toujours pas la priorité des pouvoirs publics.

Des réformes sont à conduire sur différents axes : le dispositif des aides, le champ des personnes concernées, les aidants familiaux, le financement.

Pour la CFE-CGC les solutions passent par :

- La création d'un cinquième risque
- Le caractère obligatoire de la couverture offerte
- L'organisation de la prise en charge des aidants tant au regard de leur activité professionnelle que de leur vie personnelle.